Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901938-20251124-15_11_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Date de convocation: 12/11/2025	Le lundi vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 12	
Présents: 10	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande, ROLLAND Yolande
Votants: 11*	
Pour: 11	
Contre 0	**Absents excusés :* ROHOU Gilles, *pouvoir donné à Romain JEZEGOU MONSIGNY Bertrand*
Abstention: 0	
Délibération N°: 15-11-2025	*Secrétaire de Séance :* QUELENNEC Marie-Françoise

Objet : **ECOLE NOTRE DAME DE PLOUGOURVEST :**
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, la commune est tenue de financer la scolarisation des élèves du 1er degré des écoles privées sous contrat d'association avec l'État et ayant leur siège dans la commune.
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2026 de l'Ecole Notre Dame de Plougourvest - sous contrat d'association - à la somme de **98 250 €.**

Il sera décomposé en 12 versements mensuels soit de **8 187.50€** de janvier à décembre 2026.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article N° *6574* « *Subvention de fonctionnement – organismes privés* » du budget 2026 de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le Directeur de l'Ecole et Monsieur le Président de l'O.G.E.C. ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 24/11/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire	*Mme Marie-Françoise QUELENNEC Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 26/11/2025* *- transmission au contrôle de légalité le 26/11/2025*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.